

# Création de Formations Courtes à l'UFR de médecine de Montpellier-Nîmes

OUVERT SEULEMENT À LA  
FORMATION CONTINUE

Ouverte seulement à la formation continue

Enseignement : de 5h à 20h maximum

Possibilité de formation complète en  
e-learning

Formation non diplômante

Délivrance d'une attestation de suivi de formation signée  
du responsable pédagogique de la formation

CRÉATION D'UNE FORMATION COURTE  
identique à celle des DU-DIU

Création d'une formation courte identique à celle des DIU-DU :

- un formulaire de demande de création
- une annexe structuration de la formation
  - une annexe financière

Campagne ouverte en début d'année pour la rentrée  
universitaire suivante

Validation des formations courtes par :

- la Commission des DIU-DU,
- le Conseil de Gestion de l'UFR
- la CFVU de l'Université de Montpellier
- Le CA de l'Université de Montpellier

Renseignements auprès

- de la vice doyenne en charge de la FMC : Pr Nadine HOUÉDE [nadine.houede@chu-nimes.fr](mailto:nadine.houede@chu-nimes.fr)
- du Bureau de la FMC : Véronique Gay : 04 34 43 35 57 [veronique.gay@umontpellier.fr](mailto:veronique.gay@umontpellier.fr)  
[med-fmc@umontpellier.fr](mailto:med-fmc@umontpellier.fr)